



## Vuarrens info

Février 2010

### Aux clients de l'équarrissage de Penthaz

**Travaux dans le bâtiment d'équarrissage pendant 2 mois,  
dès fin janvier 2010**

Merci de vous conformer aux consignes suivantes:

- **Tous** les pesages devront s'effectuer sur la balance à l'entrée de notre site.
- Les livraisons de **déchets carnés** (bouchers) s'effectueront **le matin**.
- les livraisons de **cadavres d'animaux** s'effectueront **l'après-midi**
- les emballages **non standardisés** (conteneurs à roulettes 240 l ou palbox, cadre plastique gris 1200 x 800) ne pourront **pas être nettoyés**.

Pour de plus amples informations

Valorsa SA  
021.862.71.63  
info@valorsa.ch

Chansons  
pour  
les enfants



**Gaëtan**

Grande salle  
077 426 92 03  
CHF 8.-

**Vuarrens**  
20 février 2010  
17h00  
ouverture des portes à 16h30  
www.vuarrens.ch/aav

lfm  
www.gaetan.ch

**RAIFFEISEN**

## Agenda

**29.01.2010**

AAV Spectacle

**07.02.2010**

FC Nord Gros-de-Vaud match aux cartes

**20.02.2010**

AAV Spectacle enfants

**27.02.2010 12:00 17:00**

Rep'Amical, bienvenue à chacun pour un dîner convivial (buvette de la grande salle)

**12.03.2010**

Fanfare soirées annuelles

**13.03.2010**

Fanfare soirées annuelles

**28.03.2010**

FC Nord Gros-de-Vaud match

*L'agenda du Vuarrens-Info est ouvert à tous ceux qui organisent une activité dans notre village et qui souhaitent la faire connaître.*

*Seuls les 3 ou 4 prochains mois sont publiés ici, pour la suite se référer à notre site internet.*

*Contact : [daniel.bridel@vuarrens.ch](mailto:daniel.bridel@vuarrens.ch)*

## Test des sirènes PCI

*En date du 3 février prochain  
la protection civile procédera  
à des essais de sirènes  
de 13h30 à 14h00*



## Règlement communal sur la gestion des déchets

Le 1er janvier 2010 le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets est entré en vigueur. Il contient comme nouveauté principale l'introduction d'une taxe annuelle forfaitaire par ménage afin de financer 70% des coûts de gestion des déchets par une taxe, comme demandé par le Canton de Vaud.

Le choix de la taxe forfaitaire a été longuement débattu lors du Conseil Général. Même si chacune des solutions possibles a ses avantages et ses inconvénients, la taxe proposée a le mérite d'être la moins coûteuse à mettre en place pour notre commune tout en gardant la relation de pollueur-payeur, mais au niveau du village globalement.

Afin de ne pas pénaliser les familles avec des enfants, la taxe sera identique pour les ménages de deux personnes ou plus.

Vous trouverez le nouveau règlement sur notre site internet, ou à la demande au bureau communal. Vous en recevrez aussi une copie avec la facture de la taxe. Nous vous encourageons à le lire avec attention.

Vous recevrez aussi la Directive Communale pour la Gestion des déchets, qui détaille toutes les informations utiles pour répondre aux questions

quoi ? où ? comment ? combien ? Quand ?

Cette directive sera aussi disponible sur notre site internet.

Nous vous remercions donc pour vos efforts tout au long de l'année afin d'assurer à tous une taxe la plus basse possible. Ce n'est que si chacun joue le jeu que le système fonctionnera bien.

Pascal Roulin

## Nous recherchons ...

Depuis une année, le Vuarrens Info n'est plus distribué par la Poste, mais est à votre disposition aux endroits stratégiques du village.

Après avoir regardé avec la Poste, les solutions proposées pour une distribution par leur soins n'est toujours pas envisageable, ceci pour des raisons de délais de distribution.

Par contre, nous aimerions malgré tout remettre sur pied la distribution afin que chacun puisse recevoir le Vuarrens Info à la maison.

Pour ce faire, nous recherchons une personne qui pourrait en faire la distribution, une fois par mois.

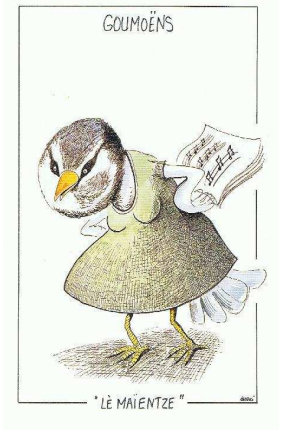
Ceci serait rétribué de manière forfaitaire.

Etudiant(e) , personne à la retraite, ceci est un moyen rapide de gagner un peu d'argent tout en visitant notre charmant village.

Merci de contacter notre bureau communal

## Sobriquet du mois

" Lè Maientze » (les mésanges)  
C'est par ce terme qu'on désigne les jeunes filles qui, le jour du premier mai, vont chanter de maison en maison. Cette vieille et charmante coutume subsiste encore dans passablement de nos villages.



Elle se pratique aussi fort souvent le jour de l'An.

## Déclaration d'impôt 2009

Pour la septième année consécutive, chaque contribuable vaudois pourra remplir sa déclaration d'impôt au moyen du logiciel informatique VaudTax.

Ce logiciel connaît un succès croissant totalisant quelques 235'000 utilisateurs à ce jour, qui sont d'ailleurs nombreux à le télécharger depuis notre site internet

[www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots)

Le CD-Rom se trouve également dans les agences BCV , dans les offices et bureau d'impôts ainsi qu'au bureau communal. Il est gratuit.

## Sudoku

		6		9	4			
		3	1	8			4	
			5	2	6	1	7	3
9		4					1	
	1	8				5	2	
	5					8		9
6	9	7	2	1	8			
	4			3	5	7		
			4	7		6		

	6			3			4	
		5		9			8	6
		4	2			9	3	
	9	7		4			5	
2	5		7		9		6	3
	1			5		7	2	
	8	1			4	6		
5	2			7		8		
	4			8			9	

## Impôt sur les chiens

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer au Contrôle des habitants, jusqu'au **1er mars 2010 dernier délai** :

1. Les chiens achetés ou reçus en 2009
2. Les chiens nés en 2009 et restés en leur possession
3. Les chiens abattus, vendus ou donnés en 2009
4. Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés

Les chiens déjà inscrits en 2009 et restés chez le même propriétaire n'ont pas besoin d'être réinscrits.

## Visite du centre des Traitements des déchets ménagers par incinération

**TRIDEL SA**

Le jeudi 18 mars 2010  
de 18h00 à 20h00

Départ en gare d'Echallens à 16h58  
Arrivée pl de l'Europe à 17h28, puis en M2 jusqu'à la station Sallaz.

**Prix : 10.- par personne**  
**50% avec 1/2 tarif**

rendez vous en gare d' Echallens à 16 h50



**Bulletin d'inscription**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nombres de personnes : \_\_\_\_\_

1/2 tarif oui  non

**Bulletin à retourner au plus tard le 15 février 2010**  
**soit par fax au : 021.887.86.11**  
**ou dans la boîte à lettre de l'administration**  
**communale**

**Les frais seront encaissés le soir même.**